



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 32390 B1** (51) Cl. internationale : **B65D 43/02**  
(43) Date de publication : **01.06.2011**

- 
- (21) N° Dépôt : **33419**  
(22) Date de Dépôt : **10.12.2010**  
(30) Données de Priorité : **11.06.2008 EP 08158027.6**  
(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/EP2009/057244 11.06.2009**  
(71) Demandeur(s) : **SUPERFOS A/S, SPOTORNO ALLEE 8 DK-2630 TAASTRUP (DK)**  
(72) Inventeur(s) : **NOER, Torben ; KOCH, Mikael ; SØNDERGAARD, Dorte Cetti**  
(74) Mandataire : **SABA & CO**

- 
- (54) Titre : **RECEPTABLE**  
(57) Abrégé : L'invention concerne un réceptacle (1) comprenant une paroi (2), un fond (3), une ouverture supérieure avec un bord périphérique et un couvercle (4) conçu pour s'appliquer sur l'ouverture supérieure. Le bord périphérique est muni d'une lèvre de collecte de fluide (7) s'étendant vers le haut et radialement vers l'extérieur. Le couvercle (4) est pourvu d'un bord de fermeture (12) conçu pour essuyer la lèvre de collecte de fluide (7) pendant l'insertion du couvercle (4) dans l'ouverture supérieure. La lèvre de collecte de fluide (7) est munie d'un bord supérieur mince (10) agencé dans une position radialement rétractée par rapport à l'extérieur de la paroi du réceptacle. Une seconde partie d'une bride périphérique (14) du couvercle (4) est conçue pour recouvrir sensiblement la surface orientée radialement vers l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide (7), lorsque le couvercle (4) est en position fermée sur le réceptacle (1).

**ABREGE**

L'invention concerne un réceptacle (1) comprenant une paroi (2), un fond est muni d'une lèvre de collecte de fluide (7) s'étendant vers le haut et radialement vers l'extérieur. Le couvercle (4) est pourvu d'un bord de collecte de fluide (7) est munie d'un bord supérieur mince (10) agencé dans une position radialement rétractée par rapport à l'extérieur de la radialement vers l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide (7), lorsque le couvercle (4) est en position fermée sur le réceptacle (1).

**F.F. SADA & CO., Casablanca**

0

WO 2009/150204

PCT/EP2009/057244

01 JUN 2011

32390

**Un réceptacle**

La présente invention concerne un réceptacle comprenant une paroi, un fond, une ouverture supérieure avec un bord périphérique et un couvercle conçu pour s'appliquer sur le bord périphérique de l'ouverture supérieure de façon étanche lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, le bord périphérique de l'ouverture supérieure étant muni d'une lèvre de collecte de fluide s'étendant vers le haut et radialement vers l'extérieur, la lèvre de collecte de fluide étant munie d'une cavité de verrouillage inférieure, le couvercle étant muni d'un bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur conçu pour essuyer au moins une partie de la lèvre de collecte de fluide pendant l'insertion du couvercle dans l'ouverture supérieure, le bord de verrouillage saillant radialement vers l'extérieur du couvercle engage la cavité de verrouillage de la lèvre de collecte de fluide lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, le couvercle étant muni d'une bride périphérique conçue pour couvrir la lèvre de collecte de fluide lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle.

Le US 5,839,604 révèle un couvercle pour un réceptacle ayant un bord interne s'étendant autour de la partie supérieure d'une paroi latérale. Le couvercle comprend une partie centrale essentiellement plate, une partie périphérique en forme de bac comprenant une paroi interne rigide et une paroi externe reliée à un élément en forme de pont et un anneau d'étanchéité sur la paroi externe pour engager de façon étanche le bord interne du réceptacle. Quand on finit de verser du réceptacle, des résidus d'un contenu du fluide risquent de s'écouler à l'extérieur de la paroi latérale du réceptacle.

Le DE-U-8 908 076 révèle aussi un couvercle pour un réceptacle, comprenant une partie centrale essentiellement plate et une partie périphérique en forme de bac. Ce réceptacle présente le même inconvénient de résidus s'écoulant à l'extérieur de la paroi du réceptacle.

Le GB-A-2 152 913 révèle un couvercle de réceptacle ayant une partie de paroi latérale dépendante à la périphérie de son panneau central circulaire, avec une ou plusieurs ailettes annulaires déformables sur sa surface externe. Ces ailettes forment un ajustement serré avec une partie correspondante d'un réceptacle muni d'un couvercle par déformation produisant ainsi une étanchéité à l'air et au liquide. L'envers du couvercle est muni d'une cavité dans laquelle un outil tel un tournevis peut être inséré pour ouvrir le couvercle. Une lèvre annulaire s'étendant radialement de l'extérieur de la paroi du réceptacle a une section en forme de bec et est munie d'une partie périphérique agrandie sur laquelle le fluide s'écoulera en se déversant du réceptacle. Des résidus peuvent s'égoutter de cette partie périphérique agrandie, polluant ainsi l'extérieur de la paroi du réceptacle.

Un problème bien connu des réceptacles de stockage de fluides, comme la peinture, est que le fluide tend à demeurer sur l'extérieur du réceptacle autour du couvercle après la refermeture du réceptacle après emploi.

L'objectif de la présente invention concerne un réceptacle de stockage des fluides, où la tendance du fluide à demeurer à l'extérieur du réceptacle après emploi est réduite.

A l'égard de cet objectif, le réceptacle se caractérise par le fait que la lèvre de collecte de fluide est munie d'un bord mince supérieur servant à arrêter le courant de fluide lorsque le versement du réceptacle est fini en ramenant le réceptacle vers sa

position normale de stockage, que le bord mince supérieur est placé en position radialement rétractée par rapport à l'extérieur de la paroi du réceptacle et qu'une seconde partie de la bride périphérique du couvercle est conçue pour couvrir sensiblement la surface orientée radialement vers l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle.

D'où, lorsque l'on termine le versement du fluide par l'ouverture du réceptacle, le courant de fluide sera arrêté au moyen du bord mince supérieur de la lèvre de collecte de fluide, minimisant ainsi le débordement par la lèvre et, si toutefois de petites gouttes tombent par le bord mince supérieur, de telles gouttes n'atteindront pas l'extérieur de la paroi du réceptacle, car le bord mince supérieur est placé en position radialement rétractée par rapport à l'extérieur de la paroi du réceptacle, et car la bride périphérique du couvercle couvre sensiblement la surface orientée radialement vers l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle. Ainsi, il sera protégé et même de petits résidus de fluide ne seront pas exposés à l'extérieur du réceptacle après emploi.

Dans un mode de réalisation, une section radiale d'une première partie de la bride périphérique du couvercle correspond essentiellement à une section radiale de la surface orientée radialement vers l'intérieur de la lèvre de collecte de fluide. On évite ainsi aux petits résidus de rester piégés entre la surface orientée radialement vers l'intérieur de la lèvre de collecte de fluide et la bride périphérique du couvercle lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle. Le reste de fluide sur la lèvre de collecte de fluide peut alors être déplacé dans le réceptacle avant de monter le couvercle sur le réceptacle.

Dans un mode de réalisation, le bord périphérique de l'ouverture supérieure du réceptacle est muni d'une saillie périphérique orientée vers le haut, la bride périphérique du couvercle est conçue pour s'engager radialement à l'intérieur de la saillie périphérique orientée vers le haut de l'ouverture supérieure lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, afin d'empêcher un déplacement orienté radialement vers l'extérieur d'une portion périphérique de la seconde partie de la bride périphérique du couvercle. D'où, si le réceptacle tombe par inadvertance sur le sol, on peut éviter une déformation du couvercle et un désengagement possible du couvercle du réceptacle, puisque le couvercle est mieux fixé au réceptacle.

Dans un mode de réalisation, lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, une chambre annulaire est formée entre la bride périphérique du couvercle et la lèvre de collecte de fluide, et le bord mince supérieur de la lèvre de collecte de fluide est placé dans un coin supérieur, positionné radialement vers l'intérieur, préférablement finement fléchi, de la chambre annulaire. De ce fait, le couvercle est même mieux protégé du fait que les résidus de fluide après le versement à partir du réceptacle seront piégés dans la chambre annulaire par la bride périphérique du couvercle. Ceci est dû au fait que les gouttes du bord mince supérieur tomberont dans la partie radialement interne de la chambre annulaire à une distance du point où la bride périphérique touche le bord du réceptacle et ferme ainsi la chambre annulaire contre le bord du réceptacle. Si le coin fléchi, positionné radialement vers l'intérieur de la chambre annulaire est finement fléchi, le bord mince supérieur de la lèvre de collecte de fluide peut abouter le coin finement fléchi et contribuer de ce fait à maintenir les résidus de peinture sur la face radialement interne de la lèvre de collecte de fluide.

Dans un mode de réalisation, la bride périphérique du couvercle est conçue pour être alignée avec l'extérieur d'une paroi cylindrique du réceptacle lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle. De ce fait, on peut obtenir une surface lisse du réceptacle.

- 5 Dans un mode de réalisation, le bord mince de la lèvre de collecte de fluide pointe dans une direction radialement vers l'extérieur. De ce fait, le courant de fluide sera mieux arrêté par le bord mince de la lèvre de collecte de fluide.

- 10 Dans un mode de réalisation avantageux sur le plan de la manufacture, la lèvre de collecte de fluide est fournie comme un élément annulaire séparé soudé à une paroi cylindrique du réceptacle.

Dans un mode de réalisation structurellement avantageux, l'élément annulaire séparé formant la lèvre de collecte de fluide est muni de nervures de renforcement se projetant vers le bas.

- 15 Dans un mode de réalisation, la lèvre de collecte de fluide affiche une longueur qui est au moins 3, préférablement 4 et le mieux 6 fois plus grande que sa largeur. D'où, on peut obtenir une lèvre de collecte de fluide très fine qui serait mieux transformée en bord mince adéquat servant à arrêter le courant de fluide. Par ailleurs, la fine lèvre de collecte de fluide sera plus aisée à mouler par injection.

- 20 Dans un mode de réalisation, une ouverture de saisie est agencée dans la bride périphérique du couvercle. L'ouverture de saisie peut garantir que la bride périphérique du couvercle est mieux soulevée avec la main pour ouvrir le réceptacle.

- 25 Dans un mode de réalisation, au moins la lèvre de collecte de fluide et/ou le couvercle sont faits en matériau élastique, comme le plastique. D'où, durant le montage du couvercle sur le réceptacle, la lèvre de collecte de fluide et/ou le bord de verrouillage saillant radialement vers l'extérieur du couvercle peut dévier élastiquement pour que le bord de verrouillage saillant radialement vers l'extérieur s'engage dans la cavité de verrouillage de la lèvre de collecte de fluide lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle.

- 30 L'invention sera maintenant expliquée en détail ci-après au moyen de modes de réalisation exemplaires en se référant aux dessins très schématiques, où

La figure 1 est une vue en perspective d'un réceptacle de stockage de fluides conformément à l'invention, vu de haut,

La figure 2 est une vue en perspective du réceptacle de la figure 1, vu du bas,

La figure 3 est une vue latérale du réceptacle de la figure 1,

- 35 La figure 4 est une section axiale du réceptacle de la figure 3 le long de la ligne IV-IV, en position fermée du réceptacle,

La figure 5 est une section axiale du réceptacle correspondant à celui de la figure 4, mais en position ouverte du réceptacle,

- 40 Les figures 6 et 7 illustrent un autre mode de réalisation du réceptacle conformément à l'invention, à l'état ouvert et fermé, respectivement, et

La figure 8 montre une section d'un détail d'un autre mode de réalisation du réceptacle conformément à l'invention.

La figure 1 montre un réceptacle 1 conformément à l'invention. Le réceptacle 1 peut être utilisé pour stocker des fluides tels la peinture ou semblable, mais il conviendrait

aussi pour une grande variété d'autres fluides, poudres ou autres substances, par exemple des aliments ou semblables. En effet, le réceptacle 1 convient pour tout genre de produit pouvant être stocké dans un réceptacle. Le réceptacle 1 comprend une paroi cylindrique 2, un fond 3, un couvercle 4 et une poignée 5. La poignée 5 est montée de façon pivotante sur la paroi cylindrique 2 au moyen de mamelons 6. De préférence, la plupart des parties du réceptacle 1 sont faites d'un matériau plastique adéquat ; toutefois, d'autres matériaux appropriés peuvent être utilisés.

En se référant aux figures 4 et 5, une lèvre de collecte de fluide 7 est fournie comme un élément annulaire séparé 8 soudé sur un bord supérieur 9 de la paroi cylindrique 2 du réceptacle 1, formant ainsi un bord périphérique d'une ouverture supérieure du réceptacle 1. Le réceptacle 1 est ainsi formé de façon plus simple, par exemple il peut avoir une épaisseur de paroi constante de haut en bas. De ce fait, on peut éviter les tensions survenant dans le matériau pendant le moulage et les marques de retrait résultantes. En outre, le réceptacle peut facilement porter une décoration offset puisqu'un simple mandrin retient le réceptacle durant le processus offset. La lèvre de collecte de fluide 7 s'étend dans une direction vers le haut et radialement vers l'extérieur et est munie d'un bord mince supérieur 10 et d'une cavité de verrouillage inférieure 11. Le bord mince 10 de la lèvre de collecte de fluide 7 sert pour arrêter le courant de fluide quand le versement du réceptacle est terminé en ramenant le réceptacle vers sa position normale de stockage. En arrêtant le courant de fluide, la tendance des gouttes ou résidus de fluide à demeurer à l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide 7 après le versement peut être considérablement réduite. Dans le mode de réalisation illustré dans les figures, le bord mince 10 de la lèvre de collecte de fluide pointe dans une direction radialement vers l'extérieur, c'est-à-dire plus ou moins dans la direction de versement, réalisant ainsi un fin courant de fluide quant versant du réceptacle.

Il faudrait noter que les figures 4 et 5 illustrent une section du réceptacle 1 conformément à l'invention, mais uniquement la paroi 2 et le fond 3 sont entrecoupés dans les figures, bien que la lèvre de collecte de fluide 7 et le couvercle 4 soient sectionnés.

L'élément annulaire séparé formant la lèvre de collecte de fluide 7 est préférablement aligné avec l'intérieur de la paroi cylindrique 2 du réceptacle afin d'assurer un fin courant de fluide lorsqu'on verse du réceptacle 1 et afin d'éviter des résidus de fluide car la liaison de soudage sur le bord supérieur 9 de la paroi cylindrique 2. En plus, l'élément annulaire séparé formant la lèvre de collecte de fluide 7 est muni de nervures de renforcement saillant vers le bas 13. Bien qu'il soit préférable sur le plan de la manufacture de fournir la lèvre de collecte de fluide 7 comme un élément annulaire séparé, cet élément est également produit de façon intégrée avec la paroi cylindrique 2 du réceptacle 1.

Le couvercle 4 est muni d'un bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur 12 conçu pour engager la cavité de verrouillage 11 de la lèvre de collecte de fluide lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, comme illustré dans la figure 4. En outre, le bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur 12 du couvercle est conçu pour essuyer au moins une partie de la surface orientée radialement vers l'intérieur de la lèvre de collecte de fluide 7 lors de l'insertion du couvercle 4 dans l'ouverture supérieure du réceptacle, détachant de ce fait les résidus de fluide demeurant sur la lèvre de collecte de fluide 7 vers le bas du réceptacle, lorsque le versement est fini. En fonction de l'angle

formé par la lèvre de collecte de fluide 7 avec l'axe vertical du réceptacle 1 et de l'élasticité de la lèvre de collecte de fluide 7 et du couvercle 4, une partie plus ou moins petite ou grande de la lèvre de collecte de fluide 7 est essuyée par le bord de verrouillage saillant radialement vers l'extérieur 12 du couvercle. De préférence, une grande partie de la lèvre de collecte de fluide 7 est essuyée ; toutefois, une certaine quantité de force élastique est en même temps nécessaire pour que le bord de verrouillage 12 engage la cavité de verrouillage 11 et verrouille fermement le couvercle 4 sur le réceptacle 1. De préférence, la lèvre de collecte de fluide 7 a une longueur qui est au moins 3, préférablement 4 et le mieux 6, fois plus grande que sa largeur.

Le couvercle 4 est en outre muni d'une bride périphérique 14 conçue pour couvrir la lèvre de collecte de fluide 7 lorsque le couvercle 4 est en position fermée sur le réceptacle 1, voir la Fig. 4. Une section radiale d'une première partie 15 de la bride périphérique 14 du couvercle 4 correspond sensiblement à une section radiale de la surface orientée radialement vers l'intérieur de la lèvre de collecte de fluide 7. De ce fait, les résidus de fluide sont déplacés loin de la lèvre de collecte de fluide 7 et s'écoulent dans le réceptacle 1, lorsque le couvercle est monté sur le réceptacle. En plus, une seconde partie 16 de la bride périphérique 14 du couvercle 4 est conçue pour couvrir sensiblement la surface orientée radialement vers l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide 7 lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle. La seconde partie 16 de la bride périphérique 14 est préférablement alignée avec l'extérieur de la paroi cylindrique 2 du réceptacle 1. Une ouverture de saisie 17 est agencée dans la seconde partie 16 de la bride périphérique du couvercle 4, de façon à soulever le couvercle avec la main.

Comme on le constate d'après les figures 4 et 8, le bord mince supérieur 10 de la lèvre de collecte de fluide 7 est placé en position radialement rétractée par rapport à l'extérieur de la paroi 2 du réceptacle 1. De ce fait, on peut garantir que, si de petites gouttes tombent du bord mince supérieur 10 lorsqu'on arrête le versement du fluide du réceptacle, celles-ci ne couleront pas directement vers le bas à l'extérieur de la paroi 2 du réceptacle, mais se rassembleront d'abord sur une surface 21 située radialement entre la position du bord mince supérieur 10 et l'extérieur de la paroi 2 du réceptacle. En réalité, lorsque le couvercle 4 est en position fermée sur le réceptacle 1, une chambre annulaire 22 est préférablement formée entre la bride périphérique 14 du couvercle 4 et la lèvre de collecte de fluide 7, et le bord mince supérieur 10 de la lèvre de collecte de fluide 7 est placé sur un coin supérieur, positionné radialement vers l'intérieur, préférablement finement fléchi 23 de la chambre annulaire. D'où, les résidus de fluide peuvent être piégés dans cette chambre, de façon à ne pas atteindre l'extérieur de la paroi du réceptacle. Par conséquent, le réceptacle est gardé dans un état de propreté améliorée.

En plus, une saillie orientée vers le bas 24 peut être agencée sur la face inférieure de la bride périphérique 14 afin de se fermer contre le bord mince supérieur 10 de la lèvre de collecte de fluide 7, comme illustré dans la figure 8. Une meilleure fermeture du réceptacle est ainsi obtenue. En plus, cette saillie orientée vers le bas 24 peut garder d'éventuels résidus de fluide loin de l'ouverture de saisie 17.

Comme c'est illustré dans les figures 4, 5 et 8, le bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur 12 du couvercle est préférablement muni essentiellement dans le même plan que la partie centrale plate du couvercle. Ceci peut contribuer à faciliter l'opération d'ouverture et de fermeture du réceptacle du fait

qu'une flexibilité adéquate du bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur 12 est assurée par la partie centrale plate du couvercle. D'où, il est possible de retirer le couvercle du réceptacle simplement en soulevant le couvercle par l'ouverture de saisie 17 avec un doigt et en pressant sur la partie centrale plate du couvercle, ce qui fait que le bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur 12 se désengage de la cavité de verrouillage 11 de la lèvre de collecte de fluide. De même, le couvercle peut être verrouillé sur le réceptacle simplement en pressant sur la partie périphérique du couvercle et par la suite sur la partie centrale plate du couvercle, ce qui fait que le bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur 12 du couvercle engage la cavité de verrouillage 11 de la lèvre de collecte de fluide avec un clic distinct, indiquant de ce fait que le couvercle est fermement verrouillé sur le réceptacle. L'avantage du réceptacle découle de l'aisance de son ouverture et fermeture manuelles, vu que des réceptacles connus de type comparable nécessitent un outil pour le processus d'ouverture.

De préférence, le fond 3 du réceptacle 1 a une cavité 18 qui s'ajuste au-dessus de la bride périphérique 14 ou une autre partie du couvercle 4, de façon à pouvoir empiler plusieurs réceptacles 1 les uns au-dessus des autres.

Les figures 6 et 7 illustrent un autre mode de réalisation du réceptacle 1 conformément à l'invention. Dans ce mode de réalisation, le réceptacle a une section ovale ou sensiblement ovale, mais la section peut également avoir toute autre forme appropriée. Le couvercle 4 est muni d'un bord périphérique 14 conçu pour couvrir une lèvre de collecte de fluide 7 lorsque le couvercle 4 est en position fermée sur le réceptacle 1 comme dans le mode de réalisation illustré dans les figures 1 à 5. La poignée 5 peut naturellement être montée de toute façon appropriée ; par exemple, dans le mode de réalisation illustré dans les figures 6 et 7, la poignée 5 peut s'étendre le long de la petite dimension de la section ovale du réceptacle, mais peut également s'étendre le long de la grande dimension de la section ovale.

La figure 8 montre un détail d'un mode de réalisation du réceptacle 1 conformément à l'invention. Dans ce mode de réalisation, le bord périphérique de l'ouverture supérieure du réceptacle 1 est muni d'une saillie périphérique dirigée vers le haut 19 afin de mieux maintenir la bride périphérique 14 du couvercle 4 en place lorsque le couvercle est en position montée sur le réceptacle 1. Une partie inférieure 20 de la seconde partie 16 de la bride périphérique 14 du couvercle 4 est conçue pour s'engager radialement à l'intérieur de la saillie périphérique dirigée vers le haut 19 de l'ouverture supérieure lorsque le couvercle 4 est en position fermée sur le réceptacle 1 comme illustré dans la figure, afin de prévenir un déplacement dirigé radialement vers l'extérieur de la partie inférieure 20 de la seconde partie 16 de la bride périphérique 14. La saillie périphérique dirigée vers le haut 19 peut, comme illustré, faire partie de l'élément annulaire séparé 8 soudé à un bord supérieur 9 du réceptacle 1 ; toutefois, elle peut également faire partie du bord en lui-même.

45



**Revendications**

1. Un réceptacle (1) comprenant une paroi (2), un fond (3), une ouverture supérieure avec un bord périphérique et un couvercle (4) conçu pour s'appliquer sur le bord périphérique de l'ouverture supérieure d'une manière étanche lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, le bord périphérique de l'ouverture supérieure étant muni d'une lèvre de collecte de fluide (7) s'étendant vers le haut et radialement vers l'extérieur, la lèvre de collecte de fluide (7) étant munie d'une cavité de verrouillage inférieure (11), le couvercle (4) étant muni d'un bord de verrouillage périphérique saillant radialement vers l'extérieur (12) conçu pour essuyer au moins une partie de la lèvre de collecte de fluide (7) pendant l'insertion du couvercle (4) dans l'ouverture supérieure, le bord de verrouillage saillant radialement vers l'extérieur (12) du couvercle (4) engageant la cavité de verrouillage (11) de la lèvre de collecte de fluide (7) lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, le couvercle (4) étant muni d'une bride périphérique (14) conçue pour couvrir la lèvre de collecte de fluide (7) lorsque le couvercle (4) est en position fermée sur le réceptacle (1), qui se caractérise par le fait que la lèvre de collecte de fluide (7) est munie d'un bord mince supérieur (10) servant à arrêter le courant de fluide, lorsque l'opération de versement à partir du réceptacle est terminée en ramenant le réceptacle vers sa position normale de stockage, que le bord mince supérieur (10) est positionné dans une position radialement rétractée relativement à l'extérieur de la paroi (2) du réceptacle, et qu'une seconde partie de la bride périphérique (14) du couvercle (4) est conçue pour couvrir sensiblement la surface orientée radialement vers l'extérieur de la lèvre de collecte de fluide (7) lorsque le couvercle (4) est en position fermée sur le réceptacle (1).
2. Un réceptacle conformément à la revendication 1, se caractérise par le fait qu'une section radiale d'une première partie (15) de la bride périphérique (14) du couvercle (4) correspond sensiblement à une section radiale de la surface orientée radialement vers l'intérieur de la lèvre de collecte de fluide (7).
3. Un réceptacle conformément à la revendication 1 ou 2, se caractérise par le fait que le bord périphérique de l'ouverture supérieure du réceptacle (1) est muni d'une saillie périphérique orientée vers le haut (19), que la bride périphérique (14) du couvercle (4) est conçue pour s'engager radialement à l'intérieur de la saillie périphérique orientée radialement vers le haut (19) de l'ouverture supérieure lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, afin d'empêcher un déplacement orienté radialement vers l'extérieur d'une partie inférieure (20) de la seconde partie (16) de la bride périphérique (14) du couvercle (4).
4. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que, lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle, une chambre annulaire (22) est formée entre la bride périphérique (14) du couvercle (4) et la lèvre de collecte de fluide (7) et que le bord mince supérieur (10) de la lèvre de collecte de fluide (7) est placé dans un coin supérieur positionné radialement vers l'intérieur, préférablement finement fléchi (23) de la chambre annulaire (22).
5. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que la bride périphérique (14) du couvercle (4) est conçue pour être alignée avec l'extérieur de la paroi (2) du réceptacle (1) lorsque le couvercle est en position fermée sur le réceptacle.

6. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que le bord mince (10) de la lèvre de collecte de fluide (7) pointe dans une direction radialement vers l'extérieur.
- 5 7. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que la lèvre de collecte de fluide (7) est fournie comme un élément annulaire séparé soudé à une paroi cylindrique (2) du réceptacle (1).
8. Un réceptacle conformément à la revendication 7, qui se caractérise par le fait que l'élément annulaire formant la lèvre de collecte de fluide (7) est muni de nervures de renforcement se projetant vers le bas (13).
- 10 9. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait que la lèvre de collecte de fluide (7) affiche une longueur qui est au moins 3, plus préférablement 4 et le mieux 6, fois supérieure à sa largeur.
10. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait qu'une ouverture de saisie (17) est agencée sur la bride périphérique (14) du couvercle (4).
- 15 11. Un réceptacle conformément à l'une des revendications précédentes, qui se caractérise par le fait qu'au moins la lèvre de collecte de fluide (7) et/ou le couvercle (4) sont faits d'un matériau élastique, comme le plastique.

20

**Nombre de lignes : 350****(QUATORZE PAGES)****SUPERFOS A/S  
SABA & CO., Casablanca**

1/6

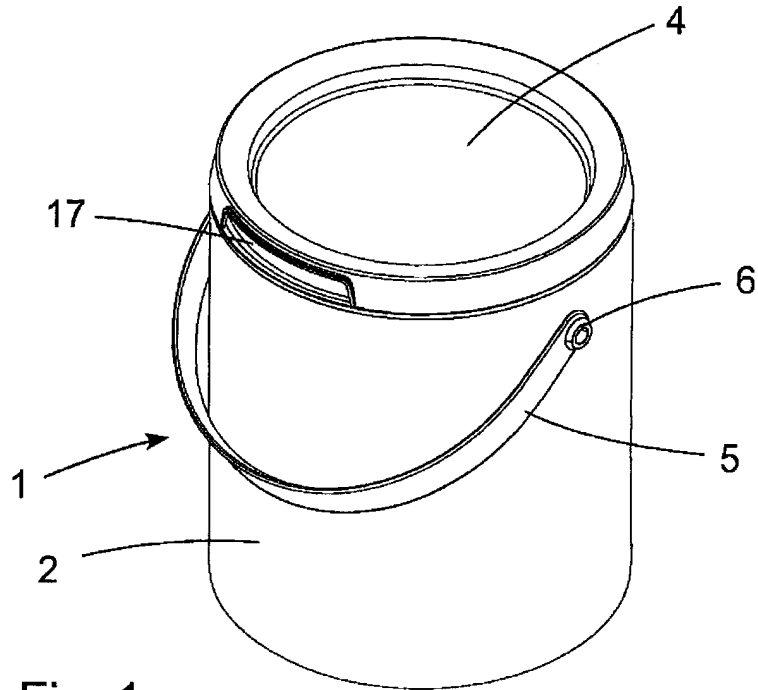


Fig. 1

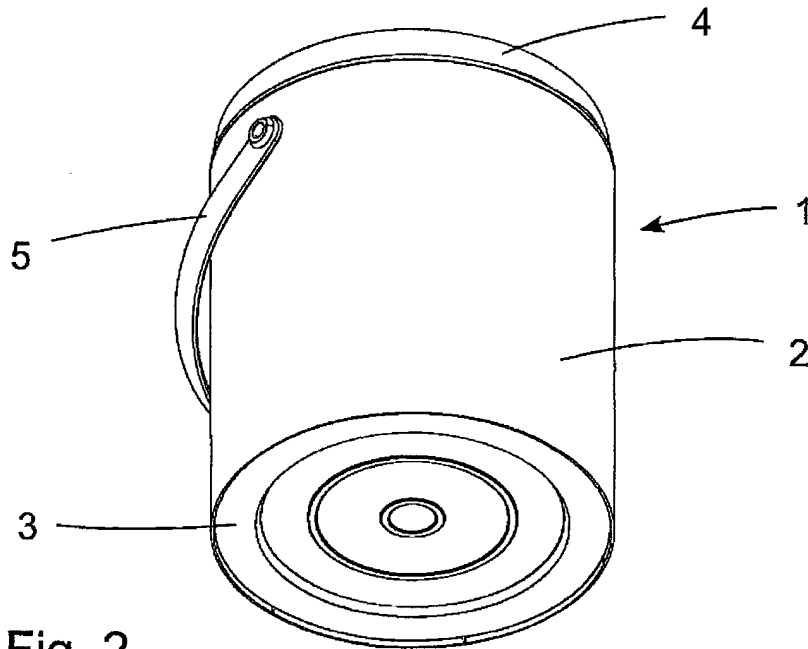


Fig. 2

2/6

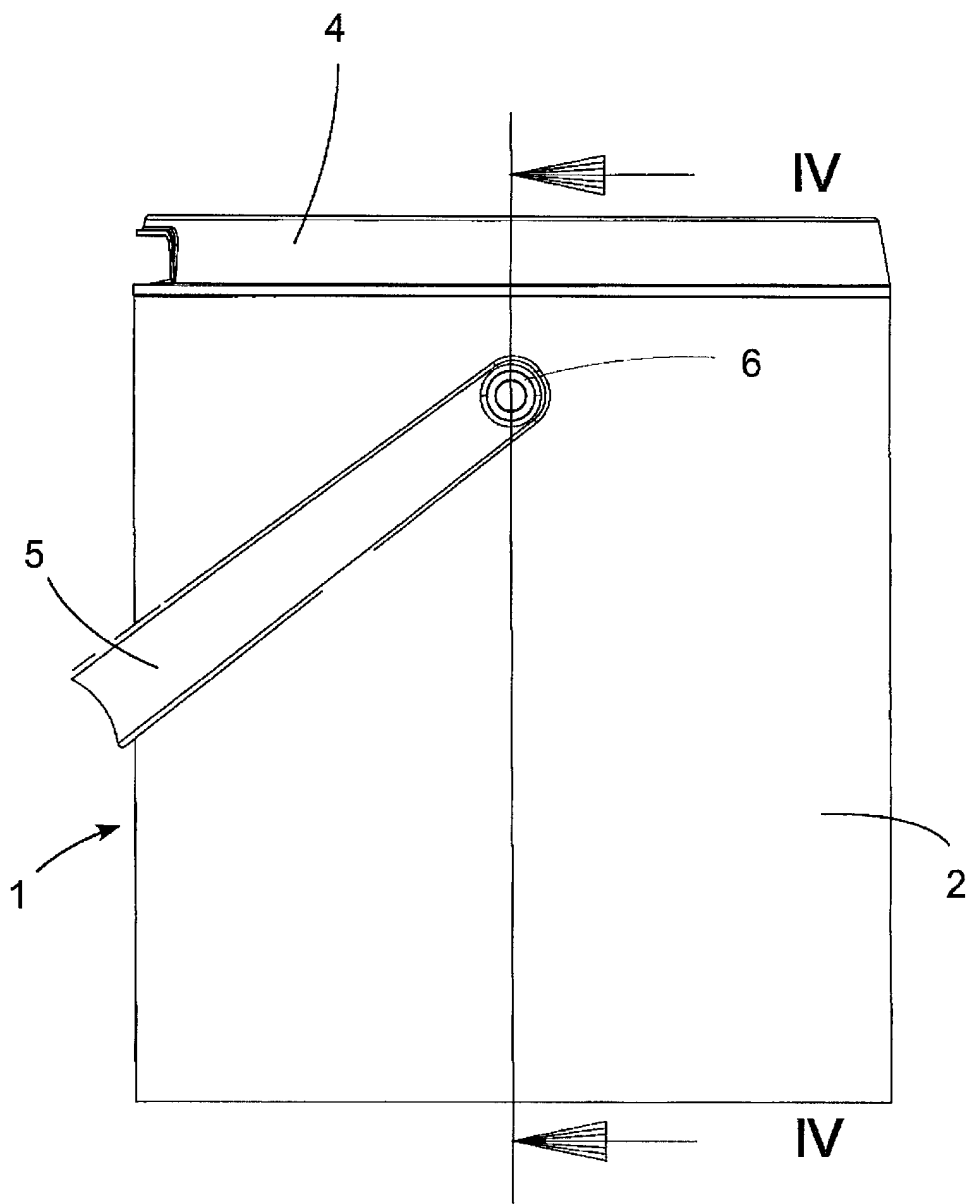


Fig. 3

3/6

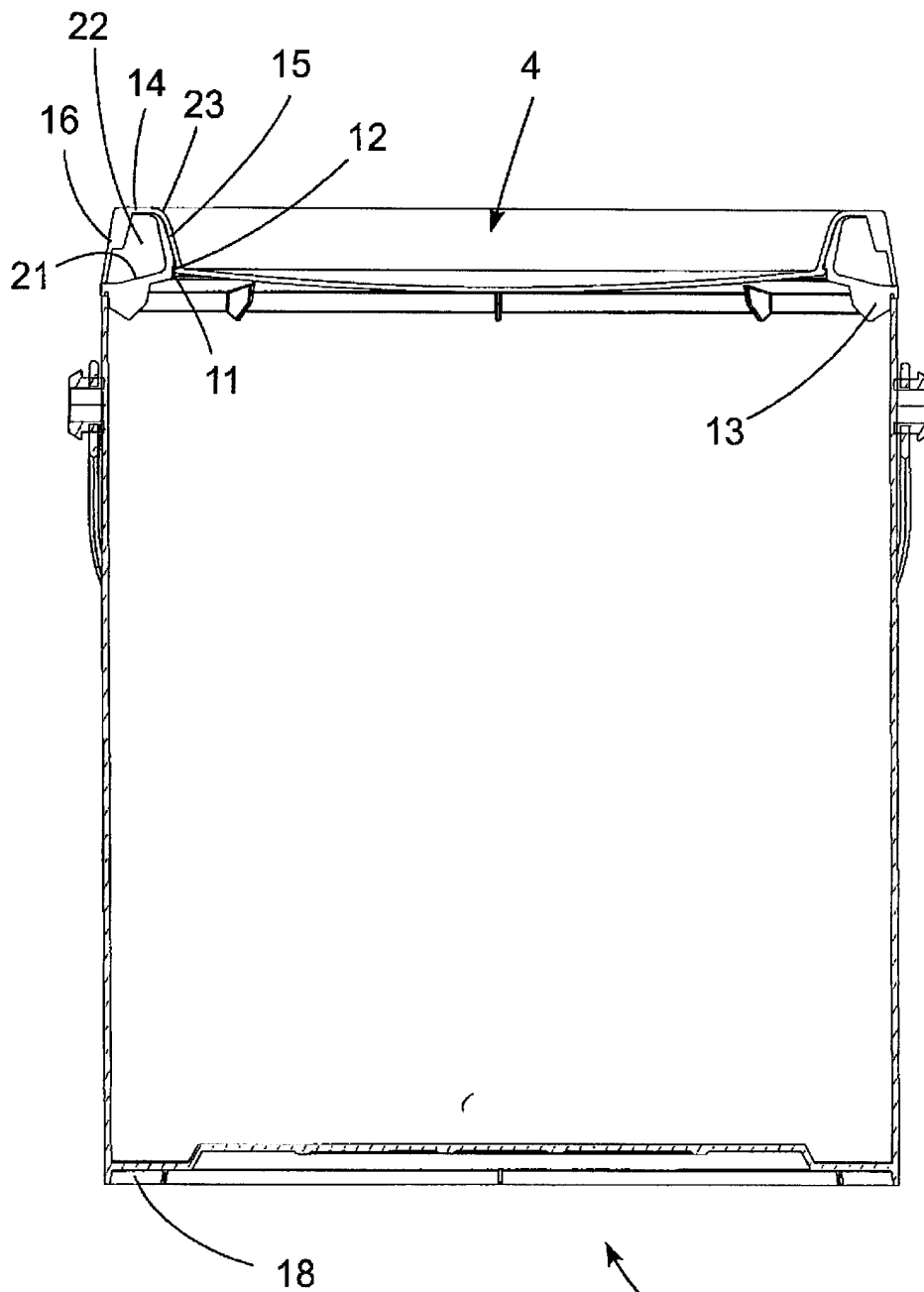


Fig. 4

1

4/6

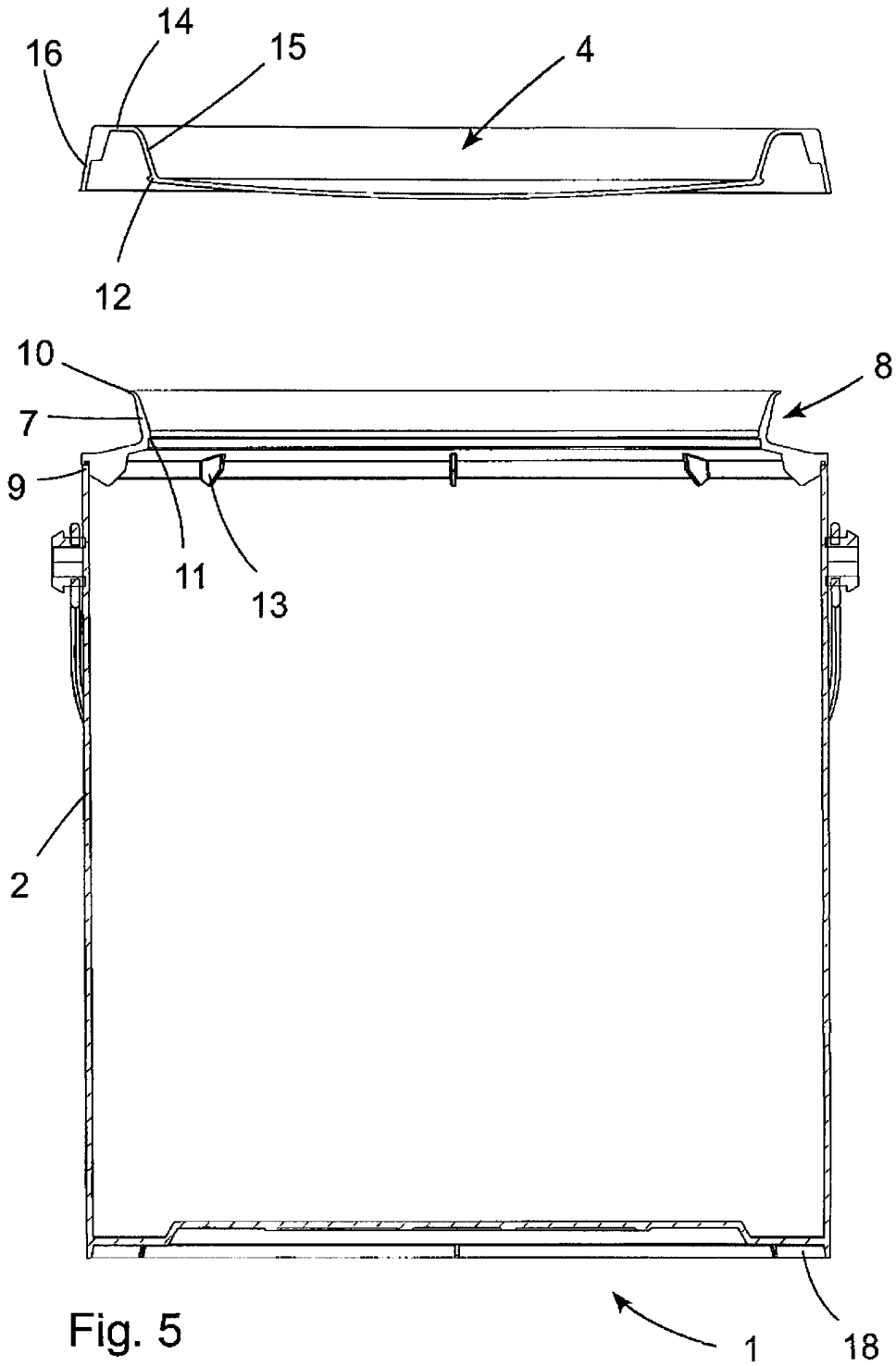


Fig. 5

5/6

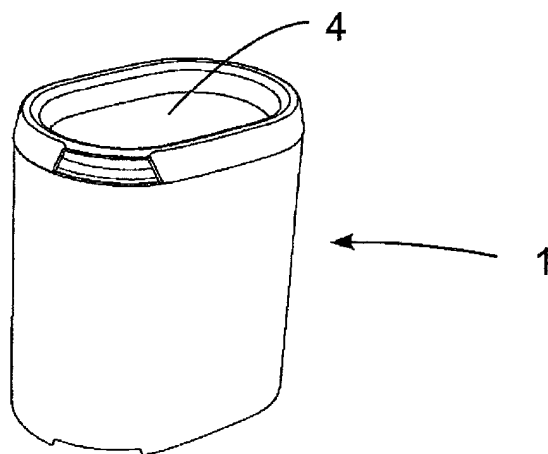


Fig. 6

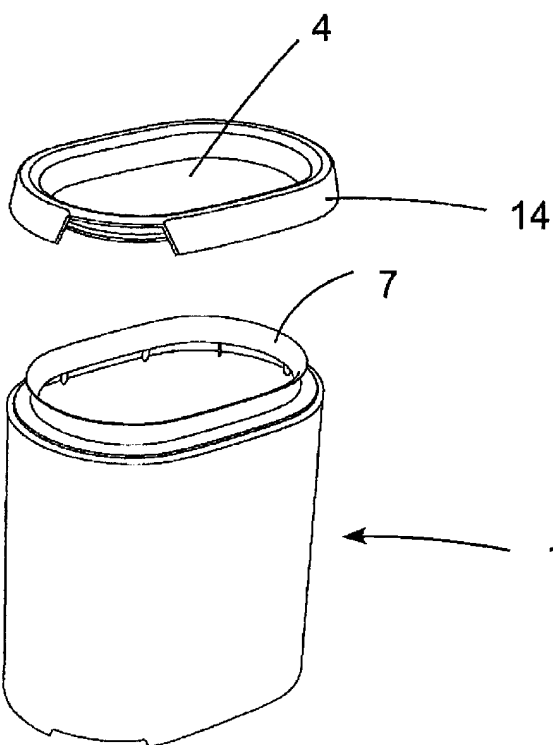


Fig. 7

